

// **MANDAT**

## **GROUPE DE TRAVAIL DU CED SANTÉ BUCCODENTAIRE**

### **PRÉSIDENT : VASILEIOS STATHOPOULOS**

#### **Objectifs du Groupe de travail**

1. Travailler pour réduire les inégalités en matière de santé bucodentaire par le biais d'activités de lobbying. Promouvoir un mode de vie sain dans tous les milieux sociaux et auprès des citoyens de tous âges afin d'assurer et de maintenir une bonne santé bucodentaire et d'améliorer la prévention efficace et économique des pathologies bucodentaires en Europe, tout en tenant compte des déterminants sociaux de santé.
2. Sensibiliser davantage les institutions européennes, les chirurgiens-dentistes et la population en général à la relation entre la santé bucodentaire et la santé générale en faisant passer des messages clés dans le cadre d'activités spécifiques.
3. Élaborer une politique du CED qui aborde l'importance des soins bucodentaires et de la gestion des maladies pour les patients dentaires, notamment les patients médicalement compromis et les patients atteints de maladies chroniques ou souffrant de handicaps. Cette politique devrait également soutenir la prévention et la promotion de la santé tout au long de la vie, avec une attention particulière sur le vieillissement en bonne santé dans le cadre des soins intégrés. En outre, elle devrait englober les liens entre la santé bucodentaire et des maladies telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers, etc.
4. Souligner l'importance de la prévention en médecine dentaire par le biais de différentes mesures (de l'utilisation du fluor en prévention des caries à la vaccination contre le VPH en prévention du cancer de la bouche) et participer à des activités dans ce domaine. En outre, aborder les facteurs de risque du tabac et des produits associés, de l'alcool et des boissons acides pour la santé bucodentaire et la santé générale.
5. Élaborer des initiatives, y compris un document politique pour une mise en œuvre au niveau de l'UE, afin de mettre en avant les risques de la consommation de sucre pour la santé bucodentaire et la santé générale. Ces mesures devraient inclure la reformulation des produits, l'amélioration de l'étiquetage, la mise en place de taxes ou d'impôts (affectés), des restrictions plus sévères en matière de publicité et de marketing, ainsi que des campagnes proactives pour sensibiliser la population à ce problème de santé publique et améliorer ses connaissances en la matière.
6. Collaborer avec les institutions européennes et les associations dentaires nationales, et surveiller les initiatives législatives européennes pertinentes axées sur les priorités stratégiques actuelles et futures dans le domaine de la santé, ainsi que les campagnes nationales, susceptibles d'avoir un impact sur la santé bucodentaire.
7. Sensibiliser sur la couverture sanitaire universelle (CSU, telle que définie par l'OMS), y compris l'accès à des soins de santé durables, la prévention des maladies, la lutte contre les menaces liées aux soins de santé transfrontaliers et les inégalités en matière de santé, ainsi qu'un approvisionnement continu de médicaments pour les citoyens européens.

8. Élaborer une position commune définissant le rôle des chirurgiens-dentistes dans la prise en charge pluridisciplinaire du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).
9. Recueillir et utiliser des données et éléments de preuve pertinents pour répondre aux consultations et promouvoir les activités du CED, y compris la fourniture de documents et l'organisation d'événements.
10. Préparer des positions, surveiller et participer à des activités pertinentes au niveau européen visant à encourager l'utilisation prudente des antimicrobiens en médecine dentaire, en faisant appel au bon usage des antimicrobiens (AMS), y compris l'approche « One Health » (Une seule santé) et la pharmacovigilance. Renforcer la sensibilisation sur les outils de santé publique efficaces et rentables tels que la vaccination et d'autres mesures de prévention des maladies, afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM).
11. Renforcer la sensibilisation sur la résistance aux antimicrobiens auprès du grand public et des chirurgiens-dentistes, et collaborer avec le groupe de travail Sécurité du patient, contrôle des infections et gestion des déchets dans le domaine des mesures de contrôle des infections.

\*\*\*

**Mandat révisé adopté par l'Assemblée générale du CED le  
14 novembre 2025**